

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 7 avril 2025 à 18 h 30, les règlements suivants :

- Règlement sur les promotions commerciales (RCA25-27003).
- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2025 (RCA24-27001), afin d'ajouter le tarif des frais d'inscription annuels et de retirer les tarifs reliés aux camps de jour du centre Pierre-Charbonneau (RCA24-27001-1).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que les règlements sont maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter les règlements mentionnés ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14^E JOUR D'AVRIL 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva